



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 FEVRIER 2017 – 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 2 février 2017, s'est assemblé, en date du jeudi 9 février 2017 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Patrice Bouvry, Adjoint au Maire, par empêchement de Georges DELABROY, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(e)s : BOUVRY Patrice, ARNOUD Alain, MERCIER Marie-France, PHILIPPS Jacques, Adjoints, BRULATOUT Damien, GOUVES Myriam, DA SILVA ROCHA Manuel, DENOMTOSELLI Karine, DIERAS Margaux, MALAISE Stéphanie, Conseillers Municipaux.

Excusé(es) : DELABROY Georges, Maire, DONATIEN Hélène, BERTRAND Stéphanie, SALLES Edith, FURET Karine.

Elue Secrétaire de séance : Mme MALAISE Stéphanie.

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice : 15
Conseillers Municipaux présents : 10
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1
Conseillers Municipaux excusés : 5

1- ORDRE DU JOUR

- 📖 Demande de subvention auprès de M. PLISSON
- 📖 Adhésion au Groupement de commandes de LA CALI « contrôles et vérifications réglementaires en matière de sécurité »
- 📖 Lancement de la consultation d'entreprises Espace culturel Portes de la Double
- 📖 Augmentation du loyer 50 Le Bourg
- 📖 Demande de subvention auprès de Mme CARTRON

1-1 OUVERTURE DES DEBATS :

Patrice Bouvry, Adjoint au maire, présente les excuses de Georges Delabroy, Maire, qui ne peut pas être présent en raison d'obsèques familiales éloignées géographiquement.

1-2 DELIBERATION 17.0201 : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE AUPRES DE M. PLISSON POUR L'ACHAT DE MOBILIER DESTINE AU FUTUR ESPACE CULTUREL

Patrice BOUVRY, Adjoint, rappelle que la demande de construction d'une salle multiactivités à dominante culturelle répond à une nécessité absolue, particulièrement sensible en milieu rural, et exprimée en toute clarté lors des dernières élections municipales.

Il donne ensuite lecture d'un courrier du 14 janvier 2017 de M. Philippe PLISSON, député-Maire, qui confirme que le financement à titre exceptionnel de l'achat de matériel pour la salle des fêtes de la commune d'un montant de 12 000 € a été inscrit au budget du ministère de l'intérieur. Il présente à cet effet l'estimation prévisionnelle de l'achat de mobilier divers, (chaises, tables et chariots de transport, etc...) qui s'élève à la somme de :

24 853.76 € HT, soit 29 824.51 € T.T.C.

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

- Subvention sollicitée au Ministère de l'Intérieur - Concours spécifiques et administration Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales : 12 000.00€
- Autofinancement : 17 824.51€

Après avoir écouté ces explications,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la réalisation des acquisitions précitées ;
- DECIDE de constituer le dossier de demande d'aide financière au Ministère de l'Intérieur
- S'ENGAGE au cas où la subvention lui serait accordée :
 - à inscrire au budget les sommes nécessaires à l'entretien des équipements installés ;
 - à assurer le financement lui incombant pour la réalisation intégrale du projet.
- CHARGE Monsieur le Maire d'assurer toutes les formalités nécessaires à la réalisation du projet.

1-3 DELIBERATION 17.0202 : ADHESION DES COMMUNES DE COUTRAS, DE GENISSAC, DE LAGORCE, DE LIBOURNE ET SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES DE CONTROLES ET DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE SECURITE

Sur proposition de Patrice BOUVRY, Adjoint au Maire

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif à la constitution de groupement de commandes,

Vu les délibérations des membres relatives à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de contrôles et de vérifications réglementaire en matière de sécurité,

Vu la signature en date du 17 février 2015 de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de contrôles et de vérifications réglementaire en matière de sécurité,

Vu l'article 2 de ladite convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de contrôles et de vérifications règlementaire en matière de sécurité, relatif aux modalités d'adhésion au groupement,

Vu l'article 3 de ladite convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de contrôles et de vérifications règlementaire en matière de sécurité, relatif au coordonnateur du groupement,

Considérant le souhait des communes de Coutras, de Génissac, de Lagorce, de Libourne, et Christophe de Double d'intégrer le groupement de commandes afin de mutualiser ses achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, et des communes de Coutras, de Génissac, de Lagorce, et de Libourne au groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de contrôles et de vérifications règlementaire en matière de sécurité,
- **DE DESIGNER LA CALI** comme coordonnateur du groupement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1-4 DELIBERATION 17.0203 : AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE LIEU DIT « LA NAUVE DE MORIN »

Le Conseil Municipal de Saint-Christophe-de-Double,

Dans le cadre du projet de programmation de la construction d'une salle polyvalente à vocation culturelle dénommée 'Espace culturel Portes de la Double » dont le coût total estimatif s'élève à 850 000 € TTC.

Considérant ses précédentes délibérations approuvant le projet ;

Considérant le permis de construire accordé le 8 avril 2016, et la demande de permis modificatif en cours d'instruction ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le dossier de consultation du projet de travaux proposé par le Bureau d'Études Blazquez ;
- **DÉCIDE** le lancement de l'avis d'appel public à concurrence selon la procédure adaptée ;
- **CHARGE** le Bureau d'Étude Blazquez de mener à bien la réalisation de ces dossiers de travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents administratifs nécessaires au lancement de la consultation d'entreprises.

1-5 DELIBERATION 17.0204 : LOCATION DU LOGEMENT N° 50, LE BOURG - AVENANT N° 1 D'AUGMENTATION DE LOYER

Le Conseil Municipal de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE,

CONSIDERANT l'acte de bail du logement de fonction de l'école et la hausse légale des loyers ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **DECIDE** de majorer le montant du loyer de 0.18 % à effet du 1^{er} mars 2017 pour le logement n° 50, Le Bourg, loué par la commune à Madame CHATAIGNER Mélanie.

En conséquence, la location sera consentie moyennant un loyer principal de :

$$6\ 000.00\ € + (6\ 000.00\ € \times 0.18\ \%) = 6\ 010.80\ €,$$

soit un loyer mensuel de 500.90 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant d'augmentation au bail de location en cours.

1-6 DELIBERATION 17.0205 : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE A MME FRANÇOISE CARTRON, SENATRICE

Monsieur Bouvry, Adjoint, rappelle la décision du conseil municipal du 25 septembre 2015 portant validation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la commune de Saint-Christophe-de-Double qui prévoit notamment la mise en accessibilité du groupe scolaire Rosa Bonheur ;

A cet effet, il présente une estimation prévisionnelle comprenant la réalisation de rampes handicapés et la transformation de toilettes dans la cantine d'un coût global de 7580.00 € HT.

Pour mener à bien ces travaux, il expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

2- QUESTIONS DIVERSES

□ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES (CMEJ)

L'élection des nouveaux conseillers a eu lieu les 27 et 28 janvier 2017.

Ont été proclamés élus par ordre alphabétique (2 filles, 7 garçons) : BENOTEAU Simon, BENOTEAU Théo, DEVEIL Mathéo, FAURE Nathan, LEFEBVRE Clément, LEFEBVRE Nathan, MALAISE Corentin, MICOINE Clara.

Les obligations générées par ce nouveau rôle d'élus sont les suivantes : assister au CMEJ, une réunion par trimestre au minimum, assister aux cérémonies officielles, être invité au Conseil Municipal des adultes, etc.

Un voyage à Paris, en réponse à l'invitation de Mme CARTRON Françoise, est prévu le 14 février pour les anciens et nouveaux élus du CMEJ, accompagnés d'une délégation d'adultes référents conduite par le Premier Adjoint.

C'est un « voyage citoyen » organisé par le Comité des Loisirs à qui la commune s'engage à rembourser le montant des dépenses occasionnées. Au programme : visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Avant de prendre le train du retour, les enfants effectueront une balade sur la Seine à bord des « Vedettes du Pont Neuf ».

❑ TRAVAUX EN COURS

Pour parachever les travaux de la salle des mariages, le devis de l'entreprise AAB est accepté pour la fourniture et pose d'une porte coulissante aluminium à galandage un vantail, vitrage dépoli : coût 2 230.00 € HT.

Un écran de rétroprojection 180 x 240 motorisé a également été installé.

❑ AFFAIRES SCOLAIRES

- ✓ Une baisse des effectifs de l'Ecole Rosa Bonheur est envisagée à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017. Cependant, M. L'Inspecteur d'Académie a annoncé que la quatrième classe serait maintenue au titre d'une mesure de sauvegarde.
- ✓ La somme de 600 € sera versée en réponse à des demandes présentées par les Collèges environnants au profit de jeunes domiciliés sur notre commune de la 6^e à la 3^e pour diverses destinations : Mémorial de Caen, Espagne (échange de correspondants), Barcelone, Andalousie (Villes de Séville, Cordoue, Cadix), Rome et Londres.

❑ CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A partir du 15 mars, seules 36 communes du département de la Gironde seront habilitées à recevoir les citoyens qui veulent établir ou renouveler leur carte d'identité.

Désormais, chaque administré devra procéder ainsi pour sa demande :

- établir une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> où saisir son état civil et son adresse
- prendre note du numéro de pré-demande attribué
- choisir l'une des mairies habilitées équipées de bornes biométriques (la plus proche étant Coutras). Il est conseillé de prendre rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- rassembler les pièces justificatives
- se présenter au guichet de la mairie avec son numéro de pré-demande pour y déposer son dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales
- retirer sa carte d'identité dans la mairie où il a déposé sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h15.

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr
Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.*

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

